

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 20 NOVEMBRE 2019 À 18 HEURES, EN PRÉSENCE À BAIE-COMEAU ET PAR VISIOCONFÉRENCE

PRÉSENCES

Denis Miousse, président
 Solange Turgeon, vice-présidente
 Marc Fortin, PDG et secrétaire
 Johanne Beaudoin
 Dave Charlton
 Roger Dubé
 Pascale Lafortune
 Michaël Lavigne
 Diane Ouellet
 Jean-Pierre Porlier
 Danielle Sirois
 Jean-Marie Vollant

PAR VISIOCONFÉRENCE

Josée Francœur
 France St-Pierre

ABSENCES MOTIVÉES

Ginette Côté
 Geneviève Fafard

Invitée : Johanne Savard, PDGA

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance publique régulière à 18 heures.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution 2019-11-603

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 20 novembre 2019 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Séance publique régulière du 25 septembre 2019

Résolution 2019-11-604

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 25 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

3.2. Séance spéciale du 7 octobre 2019

Résolution 2019-11-605

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 7 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

3.3. Séance spéciale du 25 octobre 2019

Résolution 2019-11-606

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 25 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Le président indique que, durant plusieurs années, le CISSS de la Côte-Nord a eu un solde négatif quant à l'embauche du personnel. Il précise que la tendance est inversée, à cette période-ci de l'année, avec un résultat de 88 embauches de plus que les départs, notamment grâce au travail de l'équipe de recrutement et aux employés qui accueillent de nouveaux collègues dans leur milieu de travail.

Le président mentionne ensuite qu'il a récemment participé à deux activités de reconnaissance du personnel qui se sont tenues à Port-Cartier et à Sept-Îles. À ce sujet, il précise qu'une politique de reconnaissance des années de service du personnel et des médecins est en place au CISSS de la Côte-Nord.

Monsieur Miousse ajoute que trois personnes de la Côte-Nord ont été sélectionnées pour participer au Programme national de développement des leaders en santé et services sociaux. De plus, 67 personnes ont été rencontrées au cours des dernières semaines à la suite de leur inscription au Programme de relève des cadres intermédiaires. De ceux-ci, vingt-neuf personnes ont été invitées à passer à l'étape d'évaluation de potentiel qui permettra de retenir une quinzaine de candidats.

Par ailleurs, concernant les récentes fermetures temporaires de salles d'urgence, le président et le président-directeur général expliquent que le CISSS fait tout en son pouvoir et travaille d'arrache-pied pour maintenir les services aux usagers partout sur le territoire, mais qu'il arrive que des situations hors de contrôle fassent en sorte que des interruptions de services aient lieu en raison d'un manque d'effectifs médicaux.

Pour conclure, monsieur Miousse indique que la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, sous la présidence de madame Régine Laurent, était sur la Côte-Nord les 11, 12 et 13 novembre derniers, dans le cadre de sa tournée des régions du Québec. Le président tient à souligner le travail et le professionnalisme de la directrice de la protection de la jeunesse (DPJ), M^{me} Marlene Gallagher, et de la directrice du programme jeunesse du CISSS de la Côte-Nord, M^{me} Anne Tremblay, qui ont eu à témoigner à la Commission. Il déplore cependant l'accueil qui leur a été réservé par la présidente de la Commission et certains commissaires. Il souhaite que le tir soit rectifié lors des prochaines audiences de la Commission et que les travaux de celle-ci se concluent par une amélioration significative de la protection des jeunes confiés à la Direction de la protection de la jeunesse.

6. Rapport du président-directeur général

Monsieur Marc Fortin fait part des activités qui ont eu lieu depuis la dernière séance publique du conseil d'administration :

- Le président-directeur général a participé aux activités de reconnaissance des années de service du personnel et des médecins qui ont eu lieu aux Bergeronnes, à Baie-Comeau, à Port-Cartier et à Sept-Îles. D'autres activités de reconnaissance sont à venir à Havre-Saint-Pierre, à Fermont et en Basse-Côte-Nord.
- Le 14 novembre dernier, le président-directeur général et la directrice de la protection de la jeunesse ont rencontré le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, le D^r Lionel Carmant, pour discuter de la situation de la DPJ et de la première ligne. Le ministre a démontré une grande ouverture à recevoir des propositions du CISSS de la Côte-Nord pour améliorer la situation de la région.

- La ministre de la Santé et des Services sociaux a fait part de ses préoccupations quant aux enjeux qui s'annoncent pour les prochaines semaines et prochains mois. Il s'agit, entre autres, des cliniques de grippe et de l'occupation des lits de courte durée par des usagers dont la condition nécessiterait plutôt des soins à domicile ou en ressource intermédiaire, par exemple. La ministre a d'ailleurs autorisé l'ouverture de 25 places additionnelles en soins alternatifs.

La ministre est aussi préoccupée par le bien-être des employés. Elle a précisé que le personnel d'encadrement doit assurer une présence active auprès des équipes de travail sur tout le territoire. Sur ce dernier point, le président-directeur général mentionne que le CISSS de la Côte-Nord a mis en place des coordonnateurs de territoire pour offrir du soutien direct aux employés de nos secteurs plus éloignés.

- Une rencontre des gestionnaires et de la Direction des ressources humaines est prévue le 26 novembre à Sept-Îles afin de discuter des problématiques de pénurie de main-d'œuvre et se pencher sur de nouvelles solutions à mettre en place avec les instances syndicales concernées et en collaboration avec les cégeps, les commissions de formation professionnelle et les universités.

7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

8. Période de questions du public (15 minutes)

Afin de répondre à une demande, des périodes de questions de quinze (15) minutes au début et à la fin de la séance sont autorisées.

9. Agenda de consentement

9.1. Affaires médicales

9.1.1. Nominations de membres actifs

Résolution 2019-11-607

Attendu la demande de nomination du D^r Gabriel Guérin, radiologiste, numéro de permis 13205, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « radiologie diagnostique, tomodensitométrie, IRM, échographie, radiographie, mammographie, fluoroscopie, radiologie d'intervention » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 29 octobre 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-248);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Gabriel Guérin, radiologiste, numéro de permis 13205;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « radiologie diagnostique, tomodensitométrie, IRM, échographie, radiographie, mammographie, fluoroscopie, radiologie d'intervention » pour la période du 27 janvier 2020 au 31 décembre 2020;

- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-11-608

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Alexandra Girardin-Grenon, omnipraticienne, numéro de permis 19710, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les dispensaires, participer à la garde et à toutes les activités du département de médecine générale et spécialisée déterminées par le cogestionnaire médical avec l'obligation de respecter les règlements du département et du CMDP) » à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 29 octobre 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-249);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Alexandra Girardin-Grenon, omnipraticienne, numéro de permis 19710;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Basse-Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les dispensaires, participer à la garde et à toutes les activités du département de médecine générale et spécialisée déterminées par le cogestionnaire médical avec l'obligation de respecter les règlements du département et du CMDP) » pour la période du 20 novembre 2019 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.2. Nominations de membres associés

Résolution 2019-11-609

Attendu la demande de nomination du D^r Daniel Saxon, obstétricien-gynécologue, numéro de permis 96351, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « obstétrique-gynécologie (consultation, chirurgie mineure, colposcopie et échographie) » à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 29 octobre 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-260);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Daniel Saxon, obstétricien-gynécologue, numéro de permis 96351;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Basse-Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « obstétrique-gynécologie (consultation, chirurgie mineure, colposcopie et échographie) » pour la période du 20 novembre 2019 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-11-610

Attendu la demande de nomination du D^r Godefroy Hardy St-Pierre, neurochirurgien, numéro de permis 17782, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « neurochirurgie (clinique externe) » à l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 29 octobre 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-257);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Godefroy Hardy St-Pierre, neurochirurgien, numéro de permis 17782;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « neurochirurgie (clinique externe) » pour la période du 20 novembre 2019 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-11-611

Attendu la demande de nomination du D^r Hugo Simard, urologue, numéro de permis 19346, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « urologie générale, endo-urologie, cystoscopie, consultations/clinique externe » à l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 29 octobre 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-259);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Hugo Simard, urologue, numéro de permis 19346;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « urologie générale, endo-urologie, cystoscopie, consultations/clinique externe » pour la période du 20 novembre 2019 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-11-612

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Caroline Samson, radiologiste, numéro de permis 98330, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « radiologie diagnostique (lecture à distance) » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 29 octobre 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-256);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Caroline Samson, radiologiste, numéro de permis 98330;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « radiologie diagnostique (lecture à distance) » pour la période du 20 novembre 2019 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-11-613

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Isabelle Samson, médecin spécialiste en santé publique, numéro de permis 97153, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « santé publique et médecine préventive » pour toutes les installations de la Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 29 octobre 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-261);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Isabelle Samson, médecin spécialiste en santé publique, numéro de permis 97153;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour toutes les installations de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « santé publique et médecine préventive » pour la période du 20 novembre 2019 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-11-614

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Marie-Claude Roy, dentiste, numéro de permis 94747, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « dentisterie » à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 29 octobre 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-258);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Marie-Claude Roy, dentiste, numéro de permis 94747;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Basse-Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « dentisterie » pour la période du 20 novembre 2019 au 31 décembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.3. Modifications de privilèges

Résolution 2019-11-615

Attendu la demande formulée par la D^{re} Claudine Boucher, omnipraticienne, numéro de permis 17700, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, afin de procéder à l'ajout des privilèges en « programme CLSC (ITSS) » pour l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 29 octobre 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-253);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges de la D^{re} Claudine Boucher, omnipraticienne, numéro de permis 17700, afin de procéder à l'ajout des privilèges en « programme CLSC (ITSS) » pour l'installation de Baie-Comeau;
- **Que** ce changement soit effectif à compter du 20 novembre 2019;
- **Que** cette modification de privilèges soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-11-616

Attendu la demande formulée par la D^{re} Émilie Gagnon, omnipraticienne, numéro de permis 11371, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, afin de procéder à l'ajout des privilèges en « programme CLSC (ITSS) » pour l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 29 octobre 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-252);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges de la D^{re} Émilie Gagnon, omnipraticienne, numéro de permis 11371, afin de procéder à l'ajout des privilèges en « programme CLSC (ITSS) » pour l'installation de Baie-Comeau;
- **Que** ce changement soit effectif à compter du 20 novembre 2019;
- **Que** cette modification de privilèges soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-11-617

Attendu la demande formulée par la D^{re} Stéphanie Thibault, omnipraticienne, numéro de permis 15481, membre actif, afin de procéder à la modification de ses privilèges pour qu'ils se lisent comme suit : « médecine générale (urgence, prise en charge au CLSC de Chute-aux-Outardes) » pour l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 29 octobre 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-255);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges de la D^{re} Stéphanie Thibault, omnipraticienne, numéro de permis 15481, afin qu'ils se lisent comme suit : « médecine générale (urgence, prise en charge au CLSC de Chute-aux-Outardes) » pour l'installation de Baie-Comeau;
- **Que** ce changement soit effectif à compter du 23 décembre 2019;
- **Que** cette modification de privilèges soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-11-618

Attendu la demande formulée par la D^{re} Valérie Therriault, omnipraticienne, numéro de permis 14438, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, afin de procéder à l'ajout des privilèges en « programme CLSC (ITSS) » pour l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 29 octobre 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-254);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges de la D^{re} Valérie Therriault, omnipraticienne, numéro de permis 14438, afin de procéder à l'ajout des privilèges en « programme CLSC (ITSS) » pour l'installation de Baie-Comeau;
- **Que** ce changement soit effectif à compter du 20 novembre 2019;
- **Que** cette modification de privilèges soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.4. Changements de statut

Résolution 2019-11-619

Attendu la demande formulée par la D^{re} Anne-Marie Larkin, omnipraticienne, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, afin de procéder à un changement de son statut à celui de membre associé avec des privilèges en « médecine générale (urgence) »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le chef du département régional de médecine générale;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

Attendu l'obligation du membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de respecter son engagement lié aux privilèges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Attendu la recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution CMDP-2019-251);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le changement de statut de la D^{re} Anne-Marie Larkin, omnipraticienne, numéro de permis 07319, de membre actif à celui de membre associé, à compter du 29 novembre 2019;

- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale (urgence) » aux installations de Baie-Comeau, de Forestville et des Escoumins;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-11-620

Attendu la demande formulée par la D^{re} Gabrielle Héroux, omnipraticienne, membre actif à l'installation de Forestville, afin de procéder à un changement de son statut à celui de membre associé avec des privilèges en « médecine générale (urgence et bureau) »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le cogestionnaire médical de l'installation de Forestville;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

Attendu l'obligation du membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de respecter son engagement lié aux privilèges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Attendu la recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution CMDP-2019-250);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le changement de statut de la D^{re} Gabrielle Héroux, omnipraticienne, numéro de permis 15741, de membre actif à celui de membre associé, à compter du 20 novembre 2019;
- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale (urgence et bureau) » à l'installation de Forestville;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.5. Démissions

Résolution 2019-11-621

Attendu la démission du D^r Pierre Guévremont, oto-rhino-laryngologiste, membre associé à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 24 octobre 2019 et annonçant sa démission effective à compter du 24 avril 2020;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-262);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D^r Pierre Guévremont, oto-rhino-laryngologiste, numéro de permis 65123, à compter du 24 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

Une lettre de remerciements sera transmise au D^r Guévremont pour souligner ses nombreuses années de service sur la Côte-Nord.

Résolution 2019-11-622

Attendu la démission de la D^{re} Audrey-Anne Mercier, dentiste, membre actif à l'installation de Fermont, par lettre reçue le 27 septembre 2019 et annonçant sa démission effective à compter du 4 janvier 2020;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-263);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Audrey-Anne Mercier, dentiste, numéro de permis 14511, à compter du 4 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

9.1.6. Nomination de la D^{re} Sandie Ouellet à titre de chef adjointe du département de médecine générale

Résolution 2019-11-623

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Attendu l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu la lettre de démission transmise par la D^{re} Christine Ricard annonçant sa démission à titre de chef adjointe du département de médecine générale pour le 19 octobre 2019;

Attendu l'avis favorable des membres du département de médecine générale de l'Hôpital de Sept-Îles lors de leur rencontre tenue le 18 septembre 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-239);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** la nomination de la D^{re} Sandie Ouellet, numéro de permis 09433, à titre de chef adjointe du département de médecine générale, à compter du 19 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

9.1.7. Nomination du D^r Guillaume Dumont à titre de chef adjoint par intérim du département de psychiatrie

Résolution 2019-11-624

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Attendu l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu l'avis favorable des membres du département de psychiatrie de l'Hôpital de Sept-Îles;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-246);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** la nomination du D^r Guillaume Dumont, numéro de permis 05098, à titre de chef adjoint par intérim du département de psychiatrie pour le secteur de Sept-Îles, à compter du 20 novembre 2019, et ce, jusqu'au 29 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

9.1.8. Nomination de la D^{re} Dominique Ouellet-Gagnon à titre de cogestionnaire médicale pour l'installation de la Basse-Côte-Nord

Résolution 2019-11-625

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Attendu l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu la lettre transmise par le D^r Maxime Robin-Boudreau annonçant sa démission à titre de cogestionnaire médical pour l'installation de la Basse-Côte-Nord le 14 novembre 2019;

Attendu l'avis favorable des omnipraticiens de l'installation de la Basse-Côte-Nord lors de leur rencontre tenue le 11 novembre 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-247);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** la nomination de la D^{re} Dominique Ouellet-Gagnon, numéro de permis 14079, à titre de cogestionnaire médicale pour l'installation de la Basse-Côte-Nord à compter du 14 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

Une lettre de remerciements sera transmise au D^r Maxime Robin-Boudreau pour souligner son implication à titre de cogestionnaire médical pour l'installation de la Basse-Côte-Nord au cours des dernières années.

9.1.9. Nomination d'un médecin examinateur coordonnateur

Résolution 2019-11-626

Attendu la hausse des plaintes médicales et les délais de traitement depuis plus de deux ans;

Attendu l'obligation pour la commissaire aux plaintes et à la qualité des services de transférer sans délai toute plainte médicale à un médecin examinateur;

Attendu le partage des dossiers entre quatre médecins examinateurs;

Il est proposé et appuyé :

- **De formaliser** un mandat de médecin examinateur coordonnateur;
- **De nommer** le D^r Richard Déry comme médecin examinateur coordonnateur en date du 20 novembre 2019;
- **De modifier** le contrat de service entre l'établissement et le D^r Richard Déry afin de tenir compte de ses nouvelles fonctions.

Adopté à l'unanimité.

10. Dossiers en cours

10.1. Politique pour un environnement sans fumée – Rapport au conseil d'administration et au MSSS

La directrice adjointe à la Direction de santé publique, madame Nicole Boudreau, présente le rapport sur l'application de la politique pour un environnement sans fumée du CISSS de la Côte-Nord adoptée le 22 novembre 2017 et dont l'implantation doit être complétée au plus tard en novembre 2022, conformément à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme.

Madame Boudreau répond ensuite aux questions des membres du conseil d'administration. Il est notamment question des usagers fumeurs vivant en centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) et de ceux qui sont hébergés temporairement en CHSLD dans l'attente d'une place en ressource intermédiaire. Des réserves sont soulevées par les membres du conseil d'administration en ce qui a trait à l'interdiction de fumer pour ces types de clientèles puisqu'il s'agit de leur milieu de vie. Il est mentionné que, dans le cadre des travaux en cours, des recherches seront effectuées auprès d'établissements ayant atteint les objectifs de la Loi afin de vérifier comment de telles situations y sont gérées.

10.2. Plan d'action à l'égard des personnes handicapées – Bilan annuel

Résolution 2019-11-627

Attendu que l'article 61.1 de la Loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale précise que chaque ministère ou organisme public qui emploie 50 employés doit se doter d'un plan d'action;

Attendu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord a adopté le plan d'action de l'établissement le 14 juin 2017;

Attendu que la mise en œuvre du plan d'action a débuté en octobre 2017;

Attendu qu'un bilan annuel doit être présenté au conseil d'administration, adopté par celui-ci et rendu public par la suite;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que présenté, le bilan annuel du plan d'action à l'égard des personnes handicapées du CISSS de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

11. Nouveaux dossiers

11.1. Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise 2020-2025

Résolution 2019-11-628

Attendu que l'article 15 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux établit le droit de « toute personne d'expression anglaise... de recevoir en langue anglaise des services de santé et des services sociaux, compte tenu de l'organisation et des ressources humaines, matérielles et financières des établissements qui dispensent ces services et dans la mesure où le prévoit un programme d'accès aux services en langue anglaise visé à l'article 348 »;

Attendu qu'en vertu de l'article 76 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, le CISSS de la Côte-Nord a l'obligation d'élaborer un programme d'accès aux services en langue anglaise en tenant compte de ses ressources humaines, matérielles et financières;

Attendu que le comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de la Côte-Nord a déposé un avis au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord à propos du Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise du CISSS de la Côte-Nord 2020-2025;

Attendu que le *Guide pour l'élaboration du programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise (2018)* du ministère de la Santé et des Services sociaux exige qu'une résolution du conseil d'administration de l'établissement accompagne le programme d'accès lors de sa soumission au Ministère;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise du CISSS de la Côte-Nord 2020-2025, élaboré conformément à l'article 76 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

Adopté à l'unanimité.

11.2. Politique de détection et d'intervention précoce en dépendance

Résolution 2019-11-629

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord doit adopter une politique de détection et d'intervention précoce en dépendance;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que présentée, la politique de détection et d'intervention précoce en dépendance;
- **De mandater** le président-directeur général afin qu'il en assure l'application.

Adopté à l'unanimité.

11.3. Principes – Investissements Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)

Résolution 2019-11-630

Attendu le budget récurrent de 1 133 500 \$ alloué par le ministère de la Santé et des Services sociaux au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord pour le rehaussement du soutien à la mission globale des organismes communautaires dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

Attendu les balises ministérielles qui nous sont signifiées;

Attendu la grille d'analyse pour déterminer le budget de base des organismes communautaires selon le cadre de reconnaissance et de financement des organismes communautaires de la Côte-Nord;

Attendu la démarche de consultation avec la TROC-09;

Attendu l'exercice de présentation aux directions et instances concernées du CISSS;

Attendu que le CISSS privilégie la consolidation des organismes déjà existants et financés par le PSOC;

Attendu que, selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux, il est de la responsabilité du CISSS de la Côte-Nord d'allouer les ressources financières aux organismes communautaires;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la répartition de 1 133 500 \$ pour les organismes qui répondent à des besoins croissants et qui sont en cohérence avec les besoins régionaux.

Adopté à l'unanimité.

11.4. 37^e édition des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux

Résolution 2019-11-631

Attendu le dépôt des deux candidatures suivantes à la 37^e édition des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux :

- *Le congrès sur la médecine d'urgence en région*, dans le domaine « Valorisation et mobilisation des ressources humaines »;
- *Les groupes de parents d'enfants en attente en DI-TSA*, dans le domaine « Accessibilité aux soins et aux services »;

Attendu que le jury d'établissement s'est réuni le 1^{er} novembre dernier afin d'examiner les dossiers de candidature déposés et qu'il confirme qu'ils répondent aux règles d'admission;

Il est proposé et appuyé :

- de présenter les projets intitulés *Le congrès sur la médecine d'urgence en région* et *Les groupes de parents d'enfants en attente en DI-TSA* à la 37^e édition des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux.

Adopté à l'unanimité.

11.5. Délégation – Remplacement de la directrice de la protection de la jeunesse en cas d'absence ou d'empêchement

Résolution 2019-11-632

Attendu l'article 31.1 de la Loi sur la protection de la jeunesse prescrivant qu'« En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, il est remplacé par une personne désignée par le conseil d'administration qui l'a nommée »;

Attendu la recommandation de la direction;

Il est proposé et appuyé :

- **De désigner** madame Nadia Denis, directrice adjointe à la Direction de la protection de la jeunesse, comme remplaçante de la directrice de la protection de la jeunesse, madame Marlene Gallagher, en cas d'absence ou d'empêchement qui pourrait survenir.

Adopté à l'unanimité.

11.6. Ouverture du concours et formation du comité de sélection pour deux postes de directeurs adjoints, affaires médicales, à la DSPEU (est et ouest)

Résolution 2019-11-633

Attendu que le conseil d'administration doit autoriser le processus afin de pourvoir les deux postes de directeurs adjoints, affaires médicales, à la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire (DSPEU) (est et ouest);

Il est proposé et appuyé :

- **D'autoriser** l'ouverture du concours pour les deux postes de directeurs adjoints, affaires médicales, à la DSPEU (est et ouest);
- **De nommer**, le cas échéant, les personnes suivantes du conseil d'administration pour faire partie du comité de sélection, si nécessaire :
 - M. Denis Miousse, président du conseil d'administration
 - M^{me} Solange Turgeon, vice-présidente du conseil d'administration
- **De mandater** le président-directeur général pour en assurer le suivi.

Adopté à l'unanimité.

11.7. Nominations aux postes de directeurs

11.7.1. Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques

Résolution 2019-11-634

Attendu que le conseil d'administration doit procéder à la nomination du directeur de la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques;

Attendu que les délibérations des membres du comité de sélection convergent de façon unanime pour une recommandation au conseil d'administration;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** madame Christine Pelletier au poste de directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;
- **D'autoriser** le président-directeur général de l'établissement à convenir des modalités d'embauche de la directrice, selon les conditions prévues au décret qui s'applique;
- **D'autoriser** le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

11.7.2. Direction des programmes santé mentale, dépendance, itinérance et services sociaux généraux

Résolution 2019-11-635

Attendu que le conseil d'administration doit procéder à la nomination du directeur de la Direction des programmes santé mentale, dépendance, itinérance et services sociaux généraux;

Attendu que les délibérations des membres du comité de sélection convergent de façon unanime pour une recommandation au conseil d'administration;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** madame Jennifer Lavallée au poste de directrice des programmes santé mentale, dépendance, itinérance et services sociaux généraux du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;
- **D'autoriser** le président-directeur général de l'établissement à convenir des modalités d'embauche de la directrice, selon les conditions prévues au décret qui s'applique;
- **D'autoriser** le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

11.7.3. Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées

Résolution 2019-11-636

Attendu que le conseil d'administration doit procéder à la nomination du directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées;

Attendu que les délibérations des membres du comité de sélection convergent de façon unanime pour une recommandation au conseil d'administration;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** madame Priscilla Malenfant au poste de directrice du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;
- **D'autoriser** le président-directeur général de l'établissement à convenir des modalités d'embauche de la directrice, selon les conditions prévues au décret qui s'applique;
- **D'autoriser** le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

11.8. Ouverture des concours et formation des comités de sélection pour deux postes de directeurs adjoints

Résolution 2019-11-637

Attendu que le conseil d'administration doit autoriser le processus afin de pourvoir le poste de directeur adjoint de la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA);

Il est proposé et appuyé :

- **D'autoriser** l'ouverture du concours pour le poste de directeur adjoint du programme SAPA;
- **De nommer** les personnes suivantes du conseil d'administration pour faire partie du comité de sélection :
 - M. Denis Miousse, président du conseil d'administration;
 - M^{me} Solange Turgeon, vice-présidente du conseil d'administration;
- **De mandater** le président-directeur général pour en assurer le suivi.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-11-638

Attendu que le conseil d'administration doit autoriser le processus afin de pourvoir le poste de directeur adjoint de la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ);

Il est proposé et appuyé :

- **D'autoriser** l'ouverture du concours pour le poste de directeur adjoint de la DRHCAJ;
- **De nommer** les personnes suivantes du conseil d'administration pour faire partie du comité de sélection :
 - M. Denis Miousse, président du conseil d'administration;
 - M^{me} Solange Turgeon, vice-présidente du conseil d'administration;
- **De mandater** le président-directeur général pour en assurer le suivi.

Adopté à l'unanimité.

12. Rapport des comités

12.1. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 6 novembre 2019, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes : huit nouvelles recommandations ont été reçues, dix recommandations ont été complétées et 63 dossiers demeurent en étude;
- Tableau de bord de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Rapport trimestriel P1-P6 2019-2020 en gestion des risques;
- Suivi des autres dossiers qualité;
- Suivi de la situation à la Direction de la protection de la jeunesse;
- Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (commission Laurent);
- Présentation des rapports de visites du 3^e cycle CHSLD – MSSS;
- Suivi du rapport du Collège des médecins du Québec – visite du 3 au 6 juin 2019;
- Suivi de la lettre adressée au CMDP par le président du CVQ – Recommandations adressées au CMDP par le médecin examinateur;

- Décisions du comité de vigilance et de la qualité :
 - Recommandation qu'un rappel soit effectué régulièrement au comité de direction sur l'importance d'assurer un suivi des dossiers en temps opportun;
 - Demande à la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire d'assurer le suivi des recommandations qui lui sont adressées par le médecin examinateur d'ici le 6 décembre 2019.

12.2. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni plus tôt aujourd'hui, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Résultats du sondage d'évaluation des séances plénière et publique du conseil d'administration du 25 septembre 2019;
- Suivi des séances de travail du comité de gouvernance et d'éthique;
- Procédure d'évaluation du rendement et de l'efficacité du système de gouvernance;
- Suivi des grands dossiers du CISSS de la Côte-Nord.

12.3. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 19 novembre 2019, sous la présidence de monsieur Michaël Lavigne.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Situation financière du CISSS de la Côte-Nord;
- Dispensaire d'Anticosti.

12.4. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 22 octobre, sous la présidence de madame Solange Turgeon.

Les sujets discutés lors de la rencontre du 22 octobre sont les suivants :

- Service santé, sécurité et qualité de vie au travail;
- PMO, dotation et stages;
- Relations de travail;
- Liste de rappel et avantages sociaux;
- Formation et développement organisationnel.

Le comité ressources humaines s'est réuni le 13 novembre 2019. En l'absence de la présidente du comité, cette réunion était présidée par monsieur Jean-Pierre Porlier.

Les sujets discutés lors de la rencontre du 13 novembre sont les suivants :

- Sommet – Enjeux des ressources humaines;
- Exercice de modulation de postes et état de situation de libération des personnes nommées;
- État de situation – Service de la liste de rappel en prévision de la période des Fêtes;
- Programmes de relève et nouveaux cadres (UQAC-UQAR) et formation pour préposés aux bénéficiaires (PAB);
- État de situation – Recrutement à l'international, accueil RH et bourses PAB;
- Tableaux de bord;
- Priorisation du recrutement du personnel.

12.5. Comité des usagers

Monsieur Jean-Pierre Porlier indique que c'est sous le thème de « *La simple collaboration au réel partenariat?* » que s'est déroulé, en octobre dernier, le congrès annuel du Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU). Quelque 550 congressistes venus d'un peu partout au Québec, dont dix-neuf en provenance des comités des usagers et de résidents de la Côte-Nord, ont participé à ce congrès qui se tenait pour une première fois en région, plus précisément à Rivière-du-Loup.

L'objectif de ce congrès visait à mettre en lumière la multiplicité des interactions sous toutes leurs formes qui mènent à l'amélioration effective de la qualité des soins et des services et pour laquelle les comités des usagers et de résidents ont un rôle fondamental à jouer, comme prévu dans la loi.

Le congrès s'est ouvert avec l'allocution de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, qui a rappelé que l'organigramme du réseau de la santé a été modifié en plaçant dorénavant l'utilisateur au centre de celui-ci, tout en indiquant qu'elle comptait sur les comités d'utilisateurs et de résidents afin qu'ils poursuivent la défense des droits ainsi que la promotion de l'amélioration des services des usagers et des résidents, comme prévu dans leur mandat. La ministre a exprimé sa volonté de maintenir la communication entre son cabinet et tous les comités d'utilisateurs et comités de résidents. Finalement, elle a conclu en indiquant que, si l'on souhaite que les comités des usagers agissent comme les yeux et les oreilles du réseau, encore faut-il les soutenir et les outiller adéquatement...

Cette première soirée s'est terminée avec l'assemblée générale annuelle du RPCU qui a entériné, entre autres, la nomination de madame Patricia Gagné, nouvelle directrice générale, en remplacement de monsieur Pierre Blain.

La seconde journée débutait par le mot de bienvenue de monsieur Claude Ménard, président par intérim du RPCU, et de madame Isabelle Malo, présidente-directrice générale du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

S'en est suivi la conférence de monsieur Pierre Lafleur, sous-ministre adjoint à la direction générale de la coordination, de la planification, de la performance et de la qualité au Ministère, qui a présenté le cadre de référence de l'approche de partenariat entre les usagers, leurs proches et les acteurs en santé et en services sociaux. Ce cadre de référence lance à tous une invitation à se mobiliser et à s'engager au bénéfice des usagers dans une perspective d'amélioration de la qualité des services. Le sous-ministre a réitéré que les comités des usagers sont reconnus comme des partenaires incontournables pour la mise en œuvre de cette approche. Cette présentation visait à exposer les contextes au sein desquels elle prend forme ainsi que la façon d'être, ensemble, des acteurs de la promotion de ce cadre.

À la fin de son allocution, le sous-ministre a répondu à plusieurs questions, dont une concernant le financement des comités des usagers des centres jeunesse qui, bien qu'ils aient un mandat régional, reçoivent un budget de fonctionnement comparable à celui d'un comité rattaché à une installation locale, ce qui leur apparaît être inéquitable. Le sous-ministre adjoint a promis de regarder rapidement cette situation.

Par la suite, madame Nathalie Dubois, directrice générale adjointe de la Fédération des centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (FCAAP), a entretenu les congressistes sur comment définir ensemble un partenariat contribuant davantage à aider l'utilisateur. Comment créer un espace où chacun trouverait sa place, sa zone de confort, afin de consolider un partenariat durable et profitable? Les CAAP reconnaissent les comités des usagers comme des partenaires de premier plan et souhaitent accentuer leur coopération en vue de converger vers un objectif commun fort important, soit celui de soutenir les usagers dans l'exercice de leurs droits. Plus concrètement, il faudra voir comment, sur la Côte-Nord, nous allons établir ce partenariat entre les CAAP et les comités des usagers et comités de résidents.

Une première série d'ateliers étaient offerts aux participants, soit :

- la contribution du commissaire aux plaintes sous l'angle du partenariat;
- le cadre de référence relatif aux comités;
- la collaboration des directions de la protection de la jeunesse et du programme jeunesse avec leurs partenaires, les proches aidants et les comités des usagers;
- la collaboration et le partenariat au service des jeunes d'une communauté;
- le partenariat : modèles de mise en place au quotidien;

- le modèle de collaboration et de partenariat en CHSLD;
- les différents parcours de collaboration en réadaptation;
- savoir communiquer avec ses différents partenaires.

La seconde série d'ateliers, tous grandement appréciés, a permis de voir des projets concrets qui se sont réalisés grâce à un réel partenariat entre différentes instances, que ce soit :

- le partenariat pour tous les petits Jimmy de la Gaspésie;
- l'engagement citoyen et les maisons de naissance;
- le réseau des ressources intermédiaires et les partenariats;
- le sujet de la maltraitance/bientraitance au travers le rôle des comités;
- les droits et les obligations des usagers au quotidien;
- le portrait du professionnel de la santé socialement responsable : utopie ou réalité;
- la sexualité et la diversité des clientèles sous un même toit;
- l'approche patient-partenaire pour l'amélioration de la qualité : un témoignage, l'approche de partenariat entre les usagers, leurs proches et les acteurs en santé et services sociaux;
- l'atelier pour briser l'isolement : une saison à la fois.

Ces ateliers ont permis aux participants de la Côte-Nord de parfaire leurs divers apprentissages ou d'approfondir leurs connaissances en lien avec les thèmes offerts. L'échange avec les participants des autres régions est également un moment clé du congrès. Ce réseautage permettant les échanges d'outils et d'information est toujours un moment apprécié.

La soirée gala de remise des Prix RPCU a débuté avec l'allocution de madame Marguerite Blais, ministre responsable des aînés et des proches aidants, pour enchaîner avec la présentation des lauréats des Prix RPCU de l'Excellence 2019. Ces prix ont été institués au regard des fonctions légales des comités des usagers et de résidents : l'information, la promotion de l'amélioration de la qualité des services, la défense des droits des usagers et l'accompagnement des usagers. Sur une trentaine de candidatures soumises, cinq lauréats ont été récompensés.

La dernière journée du congrès s'est ouverte avec la conférence sur le rapport de la Commission sur les soins de fin de vie et considération sur le rôle des usagers donnée par le docteur Michel Bureau, président de la Commission sur les soins de fin de vie. S'en est suivie la conférence sur la maltraitance envers les aînés : « reconnaître et agir en mobilisant vos pouvoirs », donnée par madame Marie-Ève Bédard, Ph. D., chercheure et conseillère pédagogique à la recherche. S'est enchaînée la conférence sur le rôle du pharmacien dans un contexte de partenariat pour le mieux-être des usagers, donné par le dynamique Patrick Boudreault, pharmacien, directeur des affaires externes et du soutien professionnel de l'Ordre des pharmaciens du Québec, pour se terminer avec la conférence sur la contribution essentielle du notaire à toutes les étapes de la vie dans une approche de pleine collaboration donnée par maître Anne-Marie Lachapelle, notaire en droit de la personne et médiatrice, Chambre des notaires du Québec.

Vous comprendrez aisément que ces conférences riches en informations, stimulantes en échanges et en réseautage permettent de mieux comprendre l'impact à petite échelle des réalisations nord-côtières dans un plus vaste réseau provincial. S'outiller, s'impliquer dans un réel partenariat, et non dans une participation passive, voilà ce qu'il faut retenir de ce congrès. C'est plein d'élan et ressourcés que les comités des usagers et de résidents désirent franchir le Rubicon avec les professionnels et le personnel du CISSS de la Côte-Nord, tout cela dans une vision commune d'une reconnaissance des besoins des usagers nord-côtières ainsi que de la place de l'utilisateur au centre de toutes nos actions. C'est ainsi que se crée et se maintient un réel partenariat.

13. Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est ajouté aux affaires nouvelles.

14. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes au début et à la fin de la séance sont autorisées. Aucune question n'est posée.

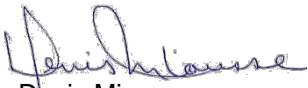
15. Clôture de la séance

Résolution 2019-11-639

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 20 novembre 2019 à 20 h 46.

Adopté à l'unanimité.



Denis Miousse
Président



Marc Fortin
Secrétaire